



Plan Local d'Urbanisme

Mise en compatibilité du PLU de Villebon-sur-Yvette dans le cadre d'une déclaration de projet

**Approbation par délibération du Conseil municipal
en date du 10 février 2022**



3. Extrait du PADD modifié

Ajustement du PADD

Le projet faisant l'objet de la présente déclaration de projet conforte les objectifs du PADD pour ce secteur.

Le PADD vise expressément

« Par ailleurs, dans le secteur de la Prairie, la valorisation des continuités écologiques s'appuie sur des actions et aménagements de renaturation des espaces compris entre l'Yvette et la Boële »

Extrait du PADD du PLU :

1 Préserver le cadre de vie, la biodiversité et les milieux naturels

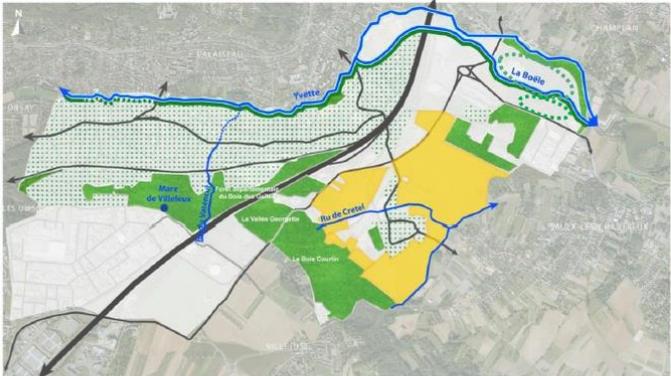
✓ Assurer des continuités écologiques entre les différents supports de biodiversité

Riche d'un environnement naturel et écologique varié, la préservation des milieux naturels, agricoles et forestiers est garantie par la mise en œuvre de dispositions spécifiques assurant leur maintien et les connexions entre les différents supports de biodiversité, en associant :

- la trame verte (promenade de l'Yvette, massifs boisés, squares, espaces paysagers d'accompagnement.....)
- et la trame bleue (notamment l'Yvette et ses affluents).

Il s'agit de restaurer le réseau d'échange des espèces animales ou végétales sur l'ensemble du territoire communal à travers la mise en valeur de ces réservoirs de biodiversité.

Par ailleurs, sur le secteur de la Prairie, la valorisation des continuités écologiques s'appuie sur des actions et aménagements de renaturation des espaces compris entre l'Yvette et la Boële.



La carte illustre le territoire communal avec des zones colorées correspondant à la légende. On voit la rivière Yvette et la Boële, ainsi que des zones boisées, agricoles et résidentielles. Des flèches indiquent des axes de continuité.

✓ Préserver et valoriser la trame verte au sein des zones bâties

| | | |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">■ Maintenir la protection des espaces boisés■ Préserver les espaces et paysages agricoles■ Protéger l'Yvette des risques de pollutions | <ul style="list-style-type: none">↔ Trame bleue (cours d'eau, mares et rus)● Projet de renaturation de la Prairie | <ul style="list-style-type: none"> Préserver et valoriser la trame verte dans les zones résidentielles■ Mise en valeur de la promenade de l'Yvette : tracé existant■ principe de tracé projeté |
|--|---|--|

L'orientation est donc clairement incluse au sein du PADD, cartographiée et légendée.

Néanmoins, afin d'assurer une parfaite cohérence en matière de compatibilité, un très léger ajustement cartographique est proposé afin de permettre la création du bras reméandré de l'Yvette et les aménagements. La fraction du tracé actuel de rivière, concerné par l'aménagement et amené à être comblé et paysager, prend alors la couleur verte sur le PADD.

La cartographie en zoom du PADD ci-après permet de visualiser l'ajustement proposé, conforté par l'ajustement des EBC du plan de zonage.



Maintenir la protection des espaces boisés

 Trame bleue (cours d'eau, mares et rus)

Extrait de la cartographie du PADD avant mise en compatibilité



Extrait de la cartographie après mise en compatibilité

Cet ajustement est compatible avec le SDRIF.